



Français et Indiens dans la Caraïbe, XVIe-XVIIIe siècles

Benoit Berard, Gérard Lafleur

► **To cite this version:**

Benoit Berard, Gérard Lafleur. Français et Indiens dans la Caraïbe, XVIe-XVIIIe siècles. Havard G. et M. Augeron. Un continent en partage. Cinq siècles de rencontres entre Amérindiens et Français, Les Indes Savantes-Rivages des Xantons, pp.53-64, 2013, 978-2-84654-356-9. <hal-00967785>

HAL Id: hal-00967785

<https://hal.univ-antilles.fr/hal-00967785>

Submitted on 30 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

BERARD B. et G. LAFLEUR (2013). Français et Indiens dans les Caraïbes au XVIIe siècle In Mickaël Augeron et Gilles Havard (Dir), Français et Indiens d'Amérique : histoire d'une relation singulière, XVIe-XXIe s., Paris, Rivages du Xantons, Collection : Mondes Atlantiques, pp. 53-64.

PRE-PRINT

Français et Indiens dans la Caraïbe, XVI^e-XVIII^e siècles

Par Benoît Bérard et Gérard Lafleur

La "découverte" des Antilles par Christophe Colomb inaugure classiquement l'époque moderne. Elle est cependant le fait d'un homme du Moyen Age. Il suffit de relire le journal de son premier voyage pour en être convaincu. Il correspond parfaitement aux normes classiques des récits médiévaux avec leur cortège de créatures fabuleuses. Ainsi, rapportant des informations supposées lui avoir été transmises par les habitants des Grandes Antilles (dits Taïno)¹, il note le dimanche 4 novembre : "... lejos de allí habia hombres de un ojos y otros con hocicos de perros que comían los hombres ..."2. De même, le 23 novembre à propos d'une île, il écrit : "... la cual decían que era muy grande, y que habia en ella gente que tenian un ojo en el frente, y otros que llamaban Caníbales a quienes mostraban tener un gran miedo..."34. C'est ainsi, marqué du sceau de la monstruosité, que les amérindiens des Petites Antilles firent leur entrée dans l'Histoire.

En cela Christophe Colomb pose la première pierre d'une longue tradition "anthropologique" initialement espagnole mais largement nourrie par les récits plus tardifs des autres

¹ A ce sujet voir Tzvetan Todorov, *La Conquête de l'Amérique, la question de l'autre*, Collection Points/Essais, Paris, Editions du Seuil, 1982.

² COLÓN, Cristóbal. *Los cuatro viajes del Almirante y su testamento*. Colección Austral, Espasa-calpe Mexicana. México 1984. (1946). p.54.

³ COLÓN, Cristóbal. *Los cuatro viajes del Almirante... op.cit.p.66*.

⁴ A rapprocher de la description faite par Marco Polo de la population de l'île d'Angaman, Marco Polo, *Le devisement du monde, le livre des merveilles 2*, texte intégral établi par A.C. Moule, Paul Pelliot, Collection Littérature et voyages, Paris, La Découverte, 1998, p. 422.

chroniqueurs européens. Ce mouvement aboutira à une présentation des dits "Caraïbes" comme de féroces guerriers anthropophages dont la présence dans l'archipel serait récente et le résultat de leur conquête des Petites Antilles aux dépens de la population dite "Arawak"⁵ plus pacifique et à la civilisation plus élevée. Les mécanismes de cette conquête auraient été l'élimination et la consommation de l'ensemble des hommes arawaks et la soumission de leurs femmes. L'histoire des relations entre les Français et les Caraïbes s'inscrit dans ce cadre conceptuel construit par les Espagnols aux premiers moments du contact. Cependant, contrairement à ces derniers qui ne feront toujours qu'y passer, les autres nations européennes, au premier rang desquelles les royaumes de France et d'Angleterre, vont entreprendre la colonisation des Petites Antilles et ainsi établir un contact certes plus tardif mais surtout beaucoup plus étroits avec les Caraïbes. Or, dans ce jeu à trois auquel vont se livrer pendant plus de deux siècles, Anglais, Français et Caraïbes, les deux derniers acteurs semblent avoir développé une proximité dont pour l'essentiel les Anglais ont été exclus⁶. Quelles en ont été les manifestations ? Et, surtout, quels en ont été les mécanismes ? Plutôt qu'un recours certes aisé mais ô combien dangereux à la notion difficilement objectivable de "l'esprit d'une nation", une approche chronologique fine des relations franco-caraïbes nous semble être la seule voie possible pour tenter de répondre à ces questions. Elle devrait nous permettre de dégager le caractère spécifique de ce contact et d'en cerner certaines des raisons.

L'histoire du contact entre Français et Caraïbes s'étend de la fin du XVI^e siècle à celle du XVIII^e siècle qui marque l'achèvement de l'expansion européenne dans les Antilles. On considère classiquement, à la suite des chroniqueurs et particulièrement le R.P. Dutertre, que l'historiographie française des Antilles débute en 1625-1626 avec l'arrivée de Pierre Belain d'Esnambuc à Saint-Christophe et la création de la Compagnie de l'Isle de Saint-Christophe. Il n'en est rien. L'installation de Belain d'Esnambuc sur ce territoire et le soutien initial apporté par le capitaine caraïbe Tegreman à son entreprise ne sont point les fruits du hasard mais la conséquence de nombreux contacts antérieurs qui, avec l'expérience fondatrice de Saint-Christophe, vont fortement influencer la totalité de l'entreprise coloniale française dans les Antilles et la nature des contacts franco-amérindiens.

⁵ Les termes de "Caraïbes" et "Arawaks" sont des créations du phénomène colonial européen dans les Antilles. Ainsi les dits "Caraïbes" s'auto-dénommaient selon les sources : Kalinago ou Garifuna.

⁶ Philip P. Boucher, *Why the Island Caribs "Loved" the French and "Hated" the English*, In Franck Lestringant (dir.), *La France-Amérique (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Actes du XXXVe colloque international d'études humanistes, Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance, Le savoir de Mantice, Paris, Honoré Champion, 1998, pp.465-474.

Ainsi, la zone des Antilles était connue et parcourue par les navires européens, malgré l'opposition ibérique, bien avant leur engagement officiel. Rappelons que Rio de Janeiro a été créée par les Français et que l'expédition de la France Antarctique dirigée par le chevalier Nicolas Durand de Villegagnon (1555-1560) avait elle-même été précédée par des équipages normands qui venaient chaque année charger le bois de braise⁷. Ainsi furent nouées des relations avec les tribus de la côte⁸. De même, les Hollandais étaient installés dans le Nordeste du Brésil dès la fin du XVI^e siècle et dès 1604 les Anglais avaient un établissement sur les rives de l'Oyapock en Guyane. Tous connaissaient les Petites Antilles et y faisaient halte pour y trouver des vivres et faire des échanges avec les Amérindiens.

De plus, avant même 1626, l'habitude s'était déjà établie d'aller trafiquer aux îles et il n'était pas rare de voir des vaisseaux partir pour cette destination. Ainsi, en 1624, Pierre Gourney, bourgeois du Havre, engage un certain nombre de jeunes gens "pour aller aux îles de la Martinique, Dominique et autres circonvoisines, auxquels lieux icelui Gourney prétend faire résidence l'espace de trois ou quatre ans pour y naviguer et y trafiquer toutes sortes de marchandises (...) pour faire jardiner aux dits lieux pour y faire du pétun..."⁹.

De même, les flibustiers de toutes nationalités à la recherche de "la bonne fortune" fréquentaient non seulement les rades mais aussi les habitants des Petites Antilles. Nous avons peu de témoignages de ces aventuriers. Quelques-uns nous sont cependant parvenus, comme celui tout à fait exceptionnel du flibustier qui vécut au milieu des Caraïbes de 1618 et 1620¹⁰. Le voyage à destination du Brésil ayant tourné à la catastrophe, le navire et son équipage se réfugièrent d'abord en Martinique où ils furent accueillis par les Amérindiens. L'auteur du manuscrit y resta deux années. Ce document montre que les Européens, au premier rang desquels les Français s'il faut en croire l'auteur, étaient déjà habitués aux mœurs, coutumes et langues des Caraïbes. Concernant la spécificité de la relation franco-caraïbe dès ce premier temps du contact, ce texte fournit quelques éléments intéressants. Ainsi, l'auteur note le jour de leur arrivée en Martinique "... un capitaine nommé Salomon, l'un des principaux de l'île, vint nous reconnaître de fort loin dans une pirogue où il y avait dix ou douze sauvages (...) portant quelque peu de victuailles (...) qu'ils nous bâillèrent pour quelques hameçons, après avoir fait difficulté d'entrer dans notre navire croyant (...) que nous fussions espagnols. Mais

⁷ Bois tinctorial qui a donné son nom au Brésil.

⁸ André Thevet : *Les singularités de la France antarctique. Le Brésil des Cannibales au XVI^e siècle*. Paris, Editions La Découverte, 1983.

⁹ Recueil de publication de la Société havraise, 1917, p. 23. In Documents inédits publiés par J. Rennard, à l'occasion du tricentenaire des Antilles, Guadeloupe, 1635-1935, hôtel du gouvernement, 1935, p. 29-30.

¹⁰ Anonyme : *Un flibustier français dans la mer des Antilles en 1618/1620*. Manuscrit inédit du début du XVII^e siècle publié par Jean-Pierre Moreau, 1987.. (manuscrit de la bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras, n° 590 (L. 595).

à la fin, après leur avoir bien crié qu'étaient Français, ils entrèrent ..."¹¹. Il ne faut cependant pas faire une interprétation trop idyllique de la nature générale de ces relations suite à la lecture de cet unique extrait. En effet, quelques pages plus loin l'auteur note que les sauvages étaient "... irrités encore d'une injure qui leur avait été faite par un capitaine français"¹². Globalement à la fin du XV^e siècle et au début du XVI^e siècle, les Caraïbes ne semblent avoir qu'un seul ennemi, les Espagnol, et entretenir de bonnes relations avec les représentants des autres nations européennes¹³.

La première phase de la colonisation française dans les Petites Antilles débute en 1625 avec l'installation de Saint-Christophe et s'achève en 1660 avec la signature du traité de Basse-Terre. Elle est marquée par l'importance du rôle joué, dans un premier temps par les protagonistes des premiers contacts pré-coloniaux, dans un second temps par les "vieux habitants" de Saint-Christophe. En cela, on ne peut que suivre le R.P. Dutertre déclarant : "Saint-Christophe est la mère de toutes nos îles" car écrivait-il : "Saint-Christophe a été le fondement de tous les autres établissements et que cette île a été la pépinière qui a fourni toutes les autres îles"¹⁴. Il suffit pour en être convaincu de comparer la catastrophe humaine que constitua l'implantation des Français en Guadeloupe menée sans le soutien des Amérindiens et la relative facilité de celle-ci à Saint-Christophe, en Martinique, à Sainte-Lucie et à la Grenade où les débuts se firent avec l'aide de ces Français immergés dans l'environnement caraïbe.

Ainsi, l'installation française à la Grenade commanditée en 1649 par Du Parquet¹⁵ fut confiée au sieur de La Rivière qui parlait couramment le caraïbe insulaire, avait ses habitudes dans l'île et surtout était marié à une amérindienne. Il devait construire un ajoupa¹⁶ dans un endroit propice pour construire un fort et y mettre des armes et des munitions à couvert en attendant la construction de celui-ci. " Le prétexte qu'il donnerait aux Sauvages qui ne le voudraient peut-estre permettre, serait de se mettre à couvert de la plage lorsqu'il viendrait faire ses pesches ordinaires... "¹⁷

¹¹ Op.cit., p. 104

¹² Anonyme : *Un flibustier français dans la mer des Antilles en 1618/1620* op.cit., p.106.

¹³ Jean-Pierre Moreau : *Les Petites Antilles de Christophe Colomb à Richelieu*, Paris, Editions Karthala, 1992

¹⁴ Jean-Baptiste. Dutertre (R. P.) : *Histoire générale des Antilles*, Fort-de-France, E. Kolodziej, 1978.

¹⁵ Gouverneur de la Martinique puis à partir du 25 septembre 1650 Seigneur-proprétaire de la Martinique, la Grenade, les Grenadines et Sainte-Lucie.

¹⁶ Construction amérindienne correspondant à un abri léger.

¹⁷ Anonyme : *L'histoire de l'île de la Grenade en Amérique, 1649-1659*. Manuscrit anonyme de 1659 présenté et annoté par Jacques Petitjean-Roget, 1975, Presses de l'Université de Montréal, p. 47-48.

Cela ne manqua pas et quand les Caraïbes vinrent lui demander pourquoi il avait commencé à construire une demeure sans leur permission, il répondit ce qui était prévu, leur offrit du rhum en abondance et les persuada que les Anglais cherchaient à leur faire la guerre. Ainsi, non seulement ils acceptèrent la présence des Français, mais demandèrent leur protection. M. du Parquet pouvait donc prendre officiellement possession de l'île au nom du Roi de France. Il partit de Saint-Pierre avec 45 hommes le 14 mars 1649, arriva à la Grenade le 18 et le 20. Le lendemain, le chef Cairoüane accompagné de 40 à 50 guerriers en grand appareil vint demander des comptes aux nouveaux arrivants. Le chef demanda pourquoi alors qu'il avait été autorisé à s'installer à un endroit, ils étaient venus dans un autre. On alléguait une meilleure disposition du site pour la défense contre les Anglais et l'on promit de se limiter à cette installation et aux environs proches. Après avoir bu beaucoup d'eau-de-vie, l'accord fut conclu par l'échange de cadeaux : haches, serpes et un bel habit rouge pour le chef d'une part, cochons, tortues et lézards (iguanes) d'autre part.

La prise de possession de Sainte-Lucie se fit également grâce à un Français qui avait épousé une Caraïbe. Alors que les Anglais avaient été chassés de l'île, en 1640, Du Parquet y envoya le Sieur de Rousselan avec mission de s'y installer. Selon le R. P. Dutertre, « Les Sauvages l'aimaient bien et avaient pour lui un respect particulier car il avait épousé depuis longtemps une sauvage qui servit beaucoup à entretenir leur bonne intelligence et leur petit commerce.... »¹⁸. Nous reviendrons plus tard sur le rôle important joué par ces mariages interethniques.

Un élément va durant cette première phase fortement distinguer la colonisation anglaise de la colonisation française. Les Anglais vont choisir de s'installer dans des îles où la présence amérindienne est réduite (Saint-Christophe, Nevis, Antigue), voire nulle (Barbade¹⁹). A l'inverse, les Français vont prendre possession des principales îles caraïbes. Ainsi, alors que ces premiers temps de la colonisation des Petites Antilles sont marqués par une cohabitation dans les îles entre les Amérindiens et les Européens, les échanges, l'interpénétration entre les Français et les Caraïbes n'en furent que renforcés.

Ces prises de possession françaises, malgré la stratégie décrite précédemment n'en furent pas moins ressenties par les Caraïbes comme ce qu'elles étaient : une invasion à laquelle les insulaires tentèrent régulièrement de résister. Ainsi, ces quelques décennies sont caractérisées par une guerre plus ou moins larvée mais quasi permanente entre les Amérindiens et les Européens. La situation se détériore de façon définitive à partir de 1654.

¹⁸Dutertre Jean-Baptiste (R. P.) : *Histoire* T. 1 p. 414;

¹⁹ Il avait été dépeuplée antérieurement à la prise de possession anglaise.

L'arrivée des Hollandais expulsés du Nordeste brésilien par les Portugais transforme rapidement les Petites Antilles en îles à sucre. Ce changement radical est basé sur un nouveau type d'exploitation économique, l'habitation sucrerie, basé sur le défrichement massif et l'importation en conséquence d'une main d'œuvre servile. Ce nouveau système ne peut s'accommoder de la situation antérieure de cohabitation. Ainsi débute une période de conflits qui aboutira à l'expulsion des Caraïbes des îles occupées par les Européens. Cette annexion définitive est scellée en 1660 par le traité de Basse-Terre.

Ce traité fut négocié, au nom d'une coalition franco-anglaise des seigneurs-proprétaires de Martinique, Guadeloupe, Montserrat, Antigue, Nevis et Saint-Christophe, par Charles Houël, seigneur-proprétaire de Guadeloupe qui avait su garder de bonnes relations avec les Caraïbes. Il fut conclu le 30 mars 1660 par les membres de cette coalition et quinze chefs amérindiens de Dominique, Martinique, Sainte-Lucie, Saint-Vincent et Grenade, représentés par le R.P. de Beaumont. Par cet accord, les îles de Saint-Vincent et de la Dominique désignées comme îles neutres étaient laissées aux Caraïbes. Les autres îles furent abandonnées aux Européens. Ce traité figea la situation et jusqu'en 1763 les îles neutres servirent de refuge aux Caraïbes. Cependant, dès la paix revenue, chaque puissance européenne tenta de bien se placer auprès des insulaires afin d'obtenir l'autorisation de s'y installer. Ces derniers maintinrent un contact étroit avec les Français par l'intermédiaire des missionnaires, des époux de certaines des leurs, des métis et des aventuriers qui vivaient parmi eux et parlaient leur langue²⁰. Ces liens se raffermirent après les années 1680. La modification du rapport de force franco-anglais fit que la France se trouva, dans les Antilles, de plus en plus dans une situation défensive. Français et Caraïbes constituèrent alors un front de défense commun, une alliance des faibles contre le fort. Profitant de ces liens privilégiés, les autorités françaises utilisèrent donc les Amérindiens pour lutter contre les prétentions anglaises ; même les gouverneurs, qui ne les tenaient pas en haute estime, considéraient qu'il fallait garder de bonnes relations avec eux pour la crainte qu'ils inspiraient aux Anglais.

L'activité du Sieur Couillet est caractéristique à la fois de cette stratégie et de ces relations privilégiées qu'entretenaient certains Français avec les Caraïbes. Sa première intervention concerne l'île de la Dominique. En 1699, un habitant de la Barbade, le colonel de milice Fayer, avait obtenu des Amérindiens l'autorisation, initialement d'y couper du bois,

²⁰ Les exemples du côté anglais sont rares à l'exception notable de Thomas Warner dit l'indien, fils métis du premier gouverneur de Saint-Christophe qui tenta de prendre la tête des Caraïbes depuis la Dominique.

puis d'y établir un atelier de charpentiers. Les Français craignant qu'il s'agisse de la première étape d'une prise de possession anglaise de l'île firent appel au Sieur Couillet après une première tentative avortée. Familier des Caraïbes et parlant couramment leur langue, il leur proposa de s'attacher les Amérindiens en y mettant le prix et en leur fournissant annuellement pour soixante pistoles "en guildive ou autrement en eau de vie de canne..."²¹. On lui laissa toute latitude pour régler cette affaire au mieux des intérêts français sans que l'Angleterre ne puisse rien prouver. Contactant les Caraïbes de Saint-Vincent, il leur exposa les dangers qu'il y avait à accepter la moindre atteinte à leur souveraineté : " je fûs à terre de Carbest en carbest et je convains les chefs de l'isle qu'ils partiraient armés avec leurs pirogues pour aller à la Dominique en chasser les Anglais et demander à leurs confrères de ce qu'ils avaient permis aux dits Anglais de s'establir chez eux...". Cela se concrétisa et les Caraïbes de Saint-Vincent surprirent les Anglais à la Dominique et en tuèrent dix-sept ou dix-huit à coups de flèches et de couteaux. « Le tout s'est passé sans que lesdits Anglais aye connaissance que cela vienne de nos part... »²² fit savoir le Sr. Couillet.

L'on fit de nouveau appel à lui en 1707. En 1705, suite à une série d'incidents à la Grenade la guerre fut déclarée entre Français et Caraïbes. Les habitants de l'île en blâmèrent le gouverneur qui l'avait amenée par ses initiatives malheureuses. « Il fallait les laisser vivre comme ont fait lesdits commandants et gouverneurs cy-devant de la Grenade (...) ces sortes de peuples ne se gouvernent pas ainsy... » commentait le Sr. Sannan, habitant de la Grenade dans une lettre au gouverneur général²³. Les Anglais profitèrent de l'occasion et trois vaisseaux de guerre se rendirent à Saint-Vincent pour faire du bois et ils furent bien reçus. Devant l'urgence qu'il y avait à rétablir la situation antérieure, Versailles ordonna « de raccommo-der la situation et d'empêcher l'alliance anglo-caraïbe par toutes les voies... »²⁴. On fit donc, à nouveau, appel au Sr. Couillet. Le 17 novembre 1707, il reçut ses ordres et l'intendant lui laissa toute latitude pour acquérir « les choses nécessaires pour faire des présents aux sauvages.. ». Il arriva le 30 à minuit au large de Saint-Vincent. Le lendemain « ...monsieur Couillet envoya des sauvages faire le tour de l'isle afin d'avertir tous les capitaines de chaque carbet de se rendre avec les autres dans notre carbet pour y recevoir les présents que le compère Couillet avait à leur faire de la part du Roy. A mesure qu'ils arrivaient, j'avais grand soin d'écrire leur noms et monsieur Couillet celui de les entretenir et de les faire bien boire et bien manger... »

²¹ ANOM : C8B2, Dossier 57, le 5 octobre 1699, le Sr. Couillet.

²² ANOM : C8B2, Dossier 60, 29 mars 1700, le Sr. Couillet.

²³ ANOM : C8A15 F°390, le 13 octobre 1705, le Sr. Sannan à M. de Machault.

²⁴ ANOM : C8B2, dossier n° 86, le 8 décembre 1707, Vaucresson.

Une fois qu'il fut bien certain que tous étaient présents, il fit cesser de donner à boire, ce qui attira l'attention des hommes qui étaient là et qui en demandèrent la raison. Au lieu de répondre, il se déshabilla et se fit oindre de rocou à leur manière « Il fut ensuite embrasser tous les nègres²⁵ et sauvages de l'assemblée les uns après les autres... » et il commença à parler, leur reprochant leur familiarité avec les Anglais, de leur fournir du bois et que « plusieurs de vous autres ont envoyé leurs enfants à la Barbade puisqu'il y en a encore quatre... » et également un des enfants des nègres. Il engagea son compère Abel Apeaïc qui avait lui-même montré les meilleurs arbres aux Anglais, à brûler le bois qui restait et qui n'avait pu être emmené. Toute l'assemblée approuva et ils brûlèrent immédiatement pour plus de 10 000 £ de bois propre à bâtir.

Mais cela ne suffisait pas. Il fallait une rupture suffisamment grave pour qu'elle soit irrémédiable. Il demanda qu'ils tuent un ou deux Anglais et qu'ils fassent boucaner une de leurs mains et quelques autres de leurs membres qu'ils apporteraient à la Martinique. Quant aux autres, il n'était pas nécessaire de les tuer, mais de les faire prisonniers et de les amener à la Martinique où il les récompenserait pour chaque prisonnier amené. Il réussit à faire annuler une expédition de 12 pirogues qui était prévue pour attaquer la Grenade et leur fit dire à leurs compatriotes de la Grenade qui avaient abandonné leurs jardins pour se retirer à la Terre Ferme, de revenir sur leurs terres.

Chaque groupe caraïbes rouges et noirs et le sieur Couillet promit de respecter la parole donnée. Pour sceller ce nouveau traité, les femmes amenèrent de la cassave et des bananes et le sieur Couillet ordonna de verser un baril d'eau-de-vie dans le récipient qui servait à faire l'ouïcou. Tout cela se termina dans l'ivresse générale²⁶.

Il ne lui restait plus qu'à retourner en Martinique et attendre les résultats. Son action rétablit durablement la situation antérieure.

Jusqu'à la Guerre de Sept Ans, les relations franco-caraïbes restèrent plus ou moins cordiales. Le gouverneur général était ainsi sollicité pour régler les problèmes entre Caraïbes noirs et rouges de Saint-Vincent. Cependant, la France ayant perdu ses territoires antillais lors

²⁵ La population de Saint-Vincent a été complétée dès la fin du XVII^e siècle par un certain nombre d'esclaves marrons et de rescapés de naufrages de navires négriers. Recueillis par les Caraïbes, ils en ont adopté la langue et les mœurs. Ces Caraïbes d'origine africaine sont appelés "Caraïbes noirs" pour les distinguer des Caraïbes amérindiens dits "Caraïbes rouges ou jaunes".

²⁶ L'on voit ici que Couillet avait une telle connaissance des Caraïbes qu'il avait parfaitement intégré le principe général et les différentes étapes de leur système de prise collective de décision politique basé sur la pratique de la fête de boisson ou *ouïcou*.

de la Guerre de Sept Ans, elle ne put s'opposer à l'occupation des îles neutres lors de la signature du Traité de Paris en 1763. Les Caraïbes furent abandonnés à leurs ennemis.

Cependant, l'alliance avec la France fut renouvelée lors de la guerre d'indépendance américaine et pendant la Révolution avec Victor Hugues mais à chaque fois, au détriment des Amérindiens, le retour des Anglais après chacun de ces épisodes marquant un recul territorial pour ces derniers. Ainsi, l'histoire s'achève avec l'échec de la révolte des Caraïbes noirs de Saint-Vincent entamée en 1794 avec le soutien de Victor Hugues. En 1796, après la victoire anglaise, les Caraïbes noirs furent déportés vers l'île de Roatan et les quelques Caraïbes rouges restant dans l'île furent regroupés dans le secteur inhospitalier Old Sandy Bay²⁷. En Dominique, progressivement marginalisés par la colonisation britannique de l'île, les Caraïbes retrouvent une existence officielle en 1902 avec la création d'une "Carib reserve" par l'administrateur Hesketh H. Bell²⁸.

Nous venons de le voir au cours des différentes étapes de la colonisation européenne des Petites Antilles les Français et les Caraïbes ont établi un lien, une proximité particulière. Les Anglais dans des conditions relativement comparables semblent avoir eu un rapport beaucoup plus distant avec les Amérindiens. Cette proximité franco-caraïbe aboutit à la mise en place d'un flux d'échange important qui dépasse largement le cadre des simples échanges matériels. "No Carib ever called an English colonist his *compère*."²⁹ Chez les Caraïbes insulaires, la mise en place d'une alliance et d'un partenariat économique privilégié entre deux hommes est matérialisée entre autres par une cérémonie d'échange de noms. Cette cérémonie comme les nouveaux partenaires sont dits "banaré". Cela est généralement traduit dans les chroniques françaises par la notion de "compères". Tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles nombreux furent les Français qui surent établir ces liens privilégiés avec des Amérindiens. Ainsi, ces derniers nous sont généralement connus par les noms européens qu'ils ont acquis suite à ce rituel.

Dans le domaine des savoir-faire, les échanges entre les Européens et les Caraïbes vont s'effectuer dans les deux sens. Ainsi, les Européens ont acquis de nombreuses connaissances

²⁷ Ils seront ensuite déplacés à New Sandy Bay où leurs descendants vivent toujours aujourd'hui.

²⁸ Aujourd'hui dénommée "Carib Territory"

²⁹ Philip P. Boucher, Why the Island Caribs "Loved" the French and "Hated" the English, In Franck Lestringant (dir.), La France-Amérique (XVI^e-XVIII^e siècles), Actes du XXXVe colloque international d'études humanistes, Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance, Le savoir de Mantice, Paris, Honoré Champion, 1998, p.473.

botaniques, agricoles, halieutiques ou architecturales. De même, on peut citer l'adoption précoce de la voile par les marins amérindiens. Les fruits de ces échanges fondent pour partie la spécificité des sociétés créoles contemporaines des Antilles. Si, pour ce dernier point, il est difficile de distinguer une spécificité française, d'autres éléments apparaissent plus caractéristiques.

Ainsi, la colonisation française dans les Antilles est à l'origine de la naissance d'une langue créole sans équivalent, du moins à cette échelle, du côté anglais. Dans la forme contemporaine de ce créole³⁰, comme dans le Français parlé aux îles vers 1640³¹, on compte une proportion significative de termes d'origine amérindienne. Ils servent principalement à désigner des plantes et des animaux. Ils ont trois origines principales, les langues Tupi (issus de l'expérience brésilienne), le Taïno des Grandes Antilles par l'entremise de l'Espagnol (ces termes ont d'ailleurs été adoptés par la plupart des langues européennes) et enfin le Kalinago ou Caraïbe Insulaire. Ces échanges linguistiques ont été importants, J. Petitjean Roget estime pour ce qui est de la dénomination des ressources naturelles dans le Français des Antilles au XVII^e siècle que " le partage entre les appellations rattachées à des langues latines et celles qui proviennent d'une langue indienne se fait presque par moitié..." et il évalue qu'au sein des termes d'origine amérindienne 67% sont issus du caraïbe insulaire³². Ces échanges linguistiques se sont aussi effectués dans le sens français-caraïbe. Les sociétés amérindiennes des Petites Antilles sont caractérisées par un phénomène de diglossie. Ces deux langues sont appelées improprement, à la suite du R.P. Breton³³ : langue des hommes et langue des femmes. Or la langue des hommes, en réalité plutôt la langue des guerriers, correspond à un pidgin se rattachant à la famille des langues arawaks (à la laquelle est aussi rattachée la langue des femmes) mais intégrant une part importante de termes d'origine européenne. Ces emprunts ont deux origines, très majoritairement l'Espagnol et ensuite le Français. Aucune autre langue européenne ne semble représentée³⁴.

Enfin, la pratique de façon importante des mariages/alliances interethniques semble être aussi une des caractéristiques de la colonisation française dans les Antilles. Si les exemples sont

³⁰ Voir entre autres Cervinka Bernadette, A propos de l'origine caraïbe de certains mots créoles de Guadeloupe, *Etudes Créoles*, vol. XIV, n°2, 1991, pp.53-85. et Douglas R Taylor, La part du Caraïbe insulaire dans la formation du créole des Petites Antilles, *Martinique*, n°5, 1946, Fort-de-France.

³¹ Petitjean Roget Jacques, *La société d'habitation à la Martinique*, Champion, Paris, 1980. Voir aussi Renault-Lescure Odile, Glossaire français d'origine amérindienne, In *Dictionnaire Caraïbe-Français, Révérend Père Raymond Breton, 1665*, Karthala/IRD, Paris, 1999, pp.257-265.

³² Petitjean Roget J., *La société d'habitation...*, op. cit., p.433.

³³ Breton Raymond, *Dictionnaire caraïbe-français*, Auxerre, Bouquet, 1665 et Breton Raymond, *Dictionnaire français-caraïbe*, Auxerre, Bouquet, 1666.

³⁴ Renault-Lescure O., Glossaire ethnolinguistique, In Besada Paisa M. (dir.), *Dictionnaire caraïbe-français, Révérend Père Raymond Breton, 1665, nouvelle édition*, Paris, Karthala et IRD, 1999, pp. 267-301.

nombreux, les données chiffrées concernant cette question ne sont pas encore disponibles malgré quelques études préliminaires³⁵. Ce phénomène fut à la fois l'une des sources et l'une des conséquences de la proximité franco-caraïbe.

Quelles sont les autres sources de cette relation particulière ? Elles apparaissent nombreuses et complexes. Suite à notre présentation, quelques éléments semblent pouvoir être avancés.

Tout d'abord, l'expérience de la France Antarctique, malgré son échec, semble avoir joué un rôle important³⁶. Elle a en effet permis aux Français dans les Antilles de bénéficier des fruits de ce premier contact avec des sociétés égalitaires et anthropophages et ainsi facilité leur compréhension du système politique, social et religieux caraïbe.

Ainsi, la colonisation française a su produire une quantité importante de passeurs permettant le rapprochement des deux mondes. Ils furent missionnaires, flibustiers, époux, coureurs des îles³⁷. Par les contacts qu'ils surent nouer avec leurs partenaires amérindiens ils furent autant les ambassadeurs des Caraïbes auprès des Français que l'inverse.

Par ailleurs, le système colonial français dans les Petites Antilles est basé sur le principe de l'habitation qui impose la résidence sur place du propriétaire, l'habitant. Cette spécificité a marqué l'ensemble de l'histoire des îles françaises, produisant une caste de propriétaires blancs-créoles³⁸. On peut ainsi se demander si le fait que le pouvoir soit aux mains d'une élite locale fortement impliquée dans une dynamique archipélique n'a pas influencé la nature des relations avec les Caraïbes. Les plaintes, en 1705, des habitants de la Grenade concernant les actions du gouverneur vis-à-vis des Amérindiens pourraient en être l'indice.

Enfin, nécessité faisant loi, la montée en puissance anglaise, n'a fait que renforcer la proximité entre Français et Caraïbe. De façon globale, les Français ont entretenu des relations privilégiées avec les Caraïbes quand ils ont su créer et gérer des relations d'homme à homme, ce mode de relation étant celui appliqué et compris par les Caraïbes.

Le dernier élément qui caractérise la relation Français-Caraïbes est l'incomparable quantité de chroniques qui en est le fruit³⁹. Le paradoxe de cette production est qu'issue de la réelle

³⁵ Par exemple : Pierre-Louis Jessica, *La présence amérindienne dans les registres paroissiaux du Prêcheur, de Basse-Pointe et du Macouba*. Mémoire de Master 1, Université des Antilles et de la Guyane, 2008, 68 p., ce travail se poursuit actuellement en Master 2 avec un élargissement du cadre géographique et du type de source utilisé.

³⁶ Il suffit pour s'en rendre compte de voir l'importance des termes d'origine Tupi présents tant dans le Français parlé aux Antilles au XVII^e que dans le créole antillais.

³⁷ Nous empruntons cette heureuse expression à Phillip Boucher, *Why the Caribs ...*, op. cit., p. 469.

³⁸ Sans équivalent dans les Antilles anglaises à l'exception peut-être de la Barbade.

³⁹ Voir à ce sujet le chapitre rédigé par Real Ouellet.

proximité existant entre les deux groupes, elle a joué un rôle majeur dans la construction de la figure mythique du "méchant" Caraïbe dont la fonction était au contraire de créer une distance infranchissable entre les Amérindiens et les Européens. Nous avons présenté les grandes lignes de ce mythe colonial en introduction de cet article. Il présente les Caraïbes comme des arrivants récents qui auraient éliminé par la guerre et la conquête les occupants légitimes des îles, les pacifiques et nobles Arawaks. L'arrivée des Espagnols aurait mis fin à ce mouvement d'expansion, la frontière se stabilisant entre Porto Rico et les Iles Vierges. Ce récit trouve sa source dans les textes espagnols qui sont les premiers à effectuer la distinction entre Arawaks et Caraïbes. Cette création d'une nation de bons sauvages et d'une nation de mauvais sauvages eut pour conséquence d'exagérer les différences existant entre les Amérindiens des petites et des grandes Antilles. De plus, ces deux ensembles furent ainsi présentés, tout aussi artificiellement, comme culturellement, socialement et politiquement homogènes. C'est ce premier cadre conceptuel qui servit à la rédaction et à l'interprétation des autres textes européens. Cela permit le renforcement du mythe. Les termes même de "Caraïbe" et d'"Arawak" ne correspondent d'ailleurs pas à une quelconque auto-dénomination des Amérindiens antillais mais à de pures créations coloniales. Cette vision sera uniformément acceptée en Europe jusqu'aux dernières décennies du XX^e siècle. Ainsi, jusqu'aux années 1960, elle servit d'unique cadre interprétatif aux découvertes des premiers archéologues travaillant dans les Petites Antilles.

Or, les importants travaux réalisés au cours des vingt dernières années dans les archives espagnoles, associés aux résultats des recherches archéologiques, anthropologiques et linguistiques ont largement remis en question la valeur des identifications ethniques issues de la colonisation espagnole⁴⁰. Il a ainsi été clairement démontré qu'il existait une définition politique (*los indios flecheros*) et surtout économique (l'Amérindien que l'on peut réduire en esclavage) des Caraïbes. Ces éléments ont joué un rôle déterminant dans la classification des amérindiens antillais⁴¹. La construction de cette figure du mauvais sauvage, dont les racines profondes plongent dans les récits de voyages médiévaux, s'explique entre autres par la

⁴⁰ A ce sujet voir Neil L. Whitehead ed., *Wolves from the sea : Readings in the Anthropology of the natives caribbean*, KITLV Press, Leiden, 1995 ; Irving Rouse, *The Tainos*, Yale University Press, New Haven and London, 1992 ; Douglas M. Taylor, *Languages of the West Indies*. Baltimore and London, Johns Hopkins University Press, 1977 pour une synthèse des différents aspects voir Benoît Bérard, Caraïbes et Arawaks, caractérisation culturelle et identification ethnique. In Cécile Celma (dir.), *Les civilisations amérindiennes des Petites Antilles*. Musée Départemental d'Archéologie Précolombienne, Conseil Général de la Martinique, Fort-de-France, 2004. pp. 3-20.

⁴¹ Les principaux éléments remis en question concernent la nature des relations entre Amérindiens des grandes et des petites Antilles, la position de la frontière culturelle et enfin les modalités voire l'existence même de la migration des dits "Caraïbes".

spécificité du contact entre les Européens et les Caraïbes. La rencontre dès la fin du XV^e siècle avec les populations égalitaires des Petites Antilles peut-être considérée comme un point de départ de l'anthropologie. Pour la première fois, les Européens sont en contact avec une altérité radicale, avec des peuples dont le système politique, social et symbolique est sans rapport avec ce qu'ils connaissent chez eux ou même avec ce qu'ils ont déjà expérimenté en Asie et en Afrique. Ils ont, ainsi, fort mal compris de nombreux aspects de la culture des insulaires, en particulier leur pratique de la guerre et de l'anthropophagie. Ensuite, si les exemples présentés ci-dessus montrent qu'une relation d'homme à homme pouvait parfois s'établir entre Européens (particulièrement les Français) et Amérindiens, le système politique particulier des Caraïbes empêchait le succès des tentatives d'établissement de relations durables de nation à nation. La position des gouverneurs est de ce point de vue symptomatique. Ainsi, nous savons par le courrier administratif que le gouverneur général de Blenac méprisait profondément les Caraïbes et ne les ménageait que parce qu'il ne pouvait faire autrement. Il fut ainsi le premier à proposer sérieusement une expédition pour détruire les Caraïbes noirs de Saint-Vincent. Or, la mise en place progressive de l'état moderne en Europe, avec pour figure de proue la France, marque justement la rupture avec le principe du contrat d'homme à homme qui constituait la base du système féodal. Elle ruine tout espoir d'instauration d'un véritable dialogue entre la France et les Caraïbes et progressivement, du fait même de l'étroitesse géographique des Petites Antilles, fait disparaître l'espace de l'échange entre les Français et les Amérindiens. De plus, au moment du contact, l'Europe est en train de se redéfinir comme un espace de civilisation sur la base d'une filiation avec les cultures de l'Antiquité. Elle se convoque ainsi à repenser la distinction entre culture et barbarie. La découverte d'une altérité gênante sert donc de base à la construction d'une figure allégorique de la barbarie : le Caraïbe des Petites Antilles. Enfin, bien entendu, la présentation des Caraïbes comme des monstres et surtout comme de nouveaux arrivants dont la présence dans l'archipel est illégitime est une merveilleuse justification à l'entreprise coloniale. Voler un voleur n'est pas voler, d'autant si la victime initiale ressemble à un Européen, sorte de parent éloigné à venger : "C'est la croyance de plusieurs françois qu'il y avoit d'autres habitans dans ces Iles devant les Karaïbes desquelles ils ont été chassés. Et sont fondé sur ce que il y a encor dans quelques Iles de ces gens là qui se sont retirés dans les montagnes, qui sont blancs, comme les françois et portent la barbe longue." ⁴².. Le même type de récit se retrouve d'ailleurs en d'autres lieux et à d'autres moments de l'entreprise coloniale européenne⁴³.

⁴² R.P. Raymond Breton, *De l'origine, mœurs, religion et autres façons de faire des Caraïbes appelés*

Ainsi, la relation Français-Caraïbes balance entre une réelle proximité dans le cadre de relations interpersonnelles et une impossibilité à mettre en place une relation durable de nation à nation, les informations issues de la proximité de terrain étant utilisées pour poursuivre la construction entamée par les Espagnols d'une figure mythique du Caraïbe, illustration parfaite de la sauvagerie. Cette figure est autant le reflet des populations vivant dans les Petites Antilles lors du contact que le miroir des fantasmes et des préoccupations conscientes ou inconscientes des Européens. Terminons en revenant au mythe : il nous raconte que des populations guerrières sont arrivées récemment dans les Antilles dont elles ont chassé et exterminé les occupants légitimes pour leur prendre leurs terres. Voilà qui ressemble étrangement à l'invasion des Antilles par les Européens entre le XV^e et le XVIII^e siècle, fait dont la réalité historique ne peut elle être remise en cause. Les Français y participeront au même titre que les autres nations coloniales.

communément sauvages anciens habitant de la Guadeloupe, Bibl. nat. ms. Fr. 24574, fol.23° à 50v°, Chapitre premier In Annales des Antilles, Bulletin de la société d'Histoire de la Martinique, N°11, Fort de France, 1963, p.106.

⁴³ Voir par exemple les différentes hypothèses évoquées depuis le XIX^e siècle concernant la nature des populations à l'origine de la culture de Hopewell (Mound Builders, USA), mais aussi l'utilisation de l'expansion Bantou associée aux concepts de *Pax Gallica* et de *Pax Britannica* durant la colonisation de l'Afrique.